

Le parlement: chambre d'enregistrement ?

Par **Gleekout**, le **09/04/2013** à **15:48**

Bonjour !

Je m'appelle Nadege et j'ai besoin de votre aide!

Voilà j'ai une disserte à faire en droit constitutionnel et je flanche vraiment sur le sujet qui est " Le Parlement est il co législateur ou une simple chambre d'enregistrement?"

J'hésite sur deux problématique:

la 1ere: Quel est le véritable législateur ?

la 2nde: la volonté de contrebalancer les pouvoirs du parlement dans sa fonction législative n'a t'elle pas conduit à un déséquilibre les institutions?

Niveau plan j'ai trouver :

I) Un Parlement aux fonctions essentielles selon la Constitution de 1958

A. Le Parlement, organe de délibération et de représentation du peuple

1. Un organe capital de discussion législative
2. Un organe crucial de représentation du peuple

B. Le Parlement, organe de contrôle de l'action gouvernementale

1. Les moyens de pression sur la politique gouvernementale
2. Les moyens de mise en cause de la responsabilité gouvernementale

II) Un Parlement au pouvoir législatif affaibli par la pratique gouvernementale

A. Le partage et l'encadrement du pouvoir législatif

1. L'initiative gouvernementale en matière législative
2. L'encadrement des parlementaires en matière législative

B. La rationalisation de la procédure législative

1. Une rationalisation matérielle de la procédure législative
2. Une rationalisation formelle de la procédure législative

mais j'ai du mal a développé...

Qu'est ce que vous en pensé ?!

Votre aide sera la bienvenue !

Merci d'avance!

Par **bulle**, le **09/04/2013** à **20:29**

Bonjour,

Votre première problématique est à exclure. La seconde est un peu trop compliquée à mon goût et s'éloigne bien trop du sujet.

Quand vous avez un sujet sous forme de question le mieux, pour faire votre problématique, est de reprendre la question quitte à la développer un peu pour ne pas tomber dans le hors sujet ou à la formuler autrement.

Je trouve votre plan un peu trop descriptif surtout le I.
Pour moi, quand vous avez un sujet-question: en lisant vos I et II on doit quasiment savoir quelle est la réponse.

Vous êtes sur la bonne voie mais il faut retravailler tout ça.

Par **Gleekout**, le **09/04/2013 à 22:44**

Merci beaucoup pour votre réponse !

JE devrai donc pour la problématique reprendre la question qu'on me pose, cela sera le moins risqué, non ?

Et pour le plan je coince encore mais je vais bien finir par trouvé...

Je pense que le parlement est plus co législateur qu'une chambre d'enregistrement mais je n'arrive pas à trouver un plan qui le montre assez. et est ce que je dois parler du gouvernement dans un II, je voulais faire ça au début mais je me suis dis que cela allait etre du HS...

Merci pour votre aide en tout cas !

Par **bulle**, le **09/04/2013 à 23:00**

[citation]JE devrai donc pour la problématique reprendre la question qu'on me pose, cela sera le moins risqué, non ? [/citation] Oui car vous risquez de tomber dans le hors sujet. Il suffit de la reprendre en la reformulant et en la développant un peu.

[citation]et est ce que je dois parler du gouvernement dans un II, je voulais faire ça au début mais je me suis dis que cela allait etre du HS... [/citation]comment ça?

Ce qu'il y a c'est qu'il ne faut pas tomber dans le HS en parlant trop du gouvernement au détriment du parlement.

Par **Gleekout**, le **09/04/2013 à 23:23**

C'est ce que je vais faire pour la problématique, merci !

pour mon II quand je dis gouvernement je voudrai parler du fait que le parlement est concurrencé par le gouvernement et que son pouvoir est limité à cause de la rationalisation mis en place et le gouvernement qui a plus d'importance dans la Veme République... mais je

ne veux pas risquer de trop m'élargir sur ce sujet et faire du hors sujet

Par **Gleekout**, le **10/04/2013** à **14:17**

Ce plan me parle un peu plus, je pense partir sur celui la il traite des deux aspects de la problématique...

I) Le Parlement, un organe co-législateur en théorie

- A. Les fonctions de délibération et représentation du peuple
- B. Un partage du pouvoir législatif équilibré

II) Le Parlement, réduit au rôle de chambre d'enregistrement par la pratique

- A. La prise d'importance du gouvernement
- B. La régression du droit parlementaire

Mieux que le premier non ?